



**bourg de  
PEAGE**  
La ville

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
2026**

## **INTRODUCTION**

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation économique et financière de la ville avant le vote du budget primitif.

Ainsi la loi du 6 Février 1992 dite loi ATR « Administration Territoriale de la République » dispose que les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires à venir, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget (article L 2312-1) du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire, qui doit désormais s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire. Celui-ci doit reprendre de manière synthétique certaines informations contenues dans les documents comptables et budgétaires, et plus précisément sur l'endettement et la structure de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépenses.

# **SOMMAIRE**

## **I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

- A. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE FRANCAIS
- B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

## **II. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE**

- A. IMPACT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES
- B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
  - 1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
  - 2. Les dépenses générales
  - 3. La masse salariale
- C. L'EVOLUTION DES RESSOURCES
  - 1. Les recettes réelles de fonctionnement
  - 2. Les produits de services
  - 3. La fiscalité
  - 4. Les dotations de fonctionnement
- D. L'AUTOFINANCEMENT

## **III. LA GESTION DE LA DETTE**

## **IV. LES REALISATIONS STRUCTURANTES DE 2025**

- A. L'AMENAGEMENT URBAIN : UNE VILLE QUI EVOLUE
  - 1. Les travaux de réaménagement du centre-ville
  - 2. La voirie communale
- B. INVESTIR POUR L'AVENIR : ECOLE, QUALITE DE VIE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
  - 1. Les écoles péageoises : Une qualité de vie pour nos écoliers
  - 2. Les installations sportives et culturelles de la ville

## **V. LES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES EN 2025**

- A. LE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES PEAGOIS
  - 1. Une Ville auprès des commerçants
  - 2. Une Ville qui s'occupe du pouvoir d'achat de ses citoyens
- B. UN PROGRAMME EVENEMENTIEL ACCESSIBLE POUR TOUS

C. LA SECURITE POUR TOUS : UN PLAN GLOBAL DE SECURITE

1. La création d'une brigade de nuit
2. L'extension du maillage des caméras de vidéo protection
3. La mise en place de la vidéo verbalisation
4. La lutte contre la délinquance environnementale

D. LA QUALITE DE VIE AU QUOTIDIEN

1. La solidarité et la proximité: une préoccupation quotidienne
2. Le soutien à la vie associative

**VI. CONCLUSION**

## **I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

En 2025, l'économie mondiale évolue dans un contexte de fortes incertitudes géopolitiques et commerciales, marqué notamment par la mise en place de droits de douane américains et la persistance de tensions internationales. Ces facteurs pèsent sur la croissance mondiale, dont les perspectives ont été revues à la baisse par rapport aux prévisions initiales : + 3,0 % en 2025 et + 2,9 % en 2026, après + 3,3 % en 2024.

Dans les économies avancées, les trajectoires divergent :

- Aux États-Unis, la croissance ralentit nettement sous l'effet des hausses tarifaires et des restrictions budgétaires.
- En zone euro, l'activité est soutenue par la reprise de la consommation liée au reflux de l'inflation et par la baisse des taux d'intérêt, mais reste freinée par les tensions commerciales et l'appréciation de l'euro.
- L'Allemagne amorcerait un redressement progressif en 2026 grâce à la relance budgétaire, tandis que l'Italie et l'Espagne bénéficient, dans une moindre mesure, de leurs plans nationaux de relance.
- Le Royaume-Uni tirerait profit d'une politique budgétaire expansionniste.

Dans les économies émergentes, la croissance ralentit également, notamment en Chine, où les déséquilibres structurels et les mesures protectionnistes américaines freinent l'activité.

Globalement, le commerce mondial resterait contraint, avec une progression limitée à + 2,1 % en 2025 et + 2,3 % en 2026, bien en deçà de sa moyenne historique. Ce ralentissement reflète un rebond économique plus faible qu'attendu, dans un environnement international toujours marqué par la politique commerciale américaine et des tensions géopolitiques persistantes.

### **A. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE FRANCAIS**

Les dernières projections de la Banque de France tiennent compte des répercussions économiques et commerciales mondiales, et des incertitudes liées au contexte de la politique nationale actuelle.

Suite à l'accord commercial passé entre les États-Unis et l'Union européenne le 27 juillet dernier avec un droit de douane moyen sur les exportations françaises à destination des États-Unis, les exemptions dont bénéficient certains secteurs (en

particulier l'aéronautique) compensent les hausses additionnelles pour les autres biens.

Dans un contexte national par contre plus incertain à la suite du rejet du vote de confiance, les projections retiennent une politique budgétaire inchangée par rapport aux prévisions, qui permettaient d'atteindre un déficit de 5,4 % du PIB en 2025.

Cette situation n'entraînerait pas un surcroît de croissance, car l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements plus attentistes des ménages et des entreprises.

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. La révision à la hausse en 2025 s'explique par un acquis de croissance plus élevé à la mi-année, et par la meilleure tenue attendue de l'activité au troisième trimestre (+ 0,3 %). Les ajustements de la croissance en 2026 et 2027 sont dus au contexte national plus incertain et à des hypothèses sur l'environnement international plus défavorables.

Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % et resterait une des plus faibles de la zone euro. Elle baisserait fortement à 1,0 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre 1,7 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,6 % en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1 % par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5 %.

## B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2026

Au moment de l'élaboration du présent document, les mesures inscrites au projet de la loi de finances 2026 ne sont pas fixées.

## **II. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE**

Les grands principes de gestion financière de la Ville s'inscrivent dans un cadre réglementaire contraint retracés dans le compte administratif (CFU - compte financier unique à compter de 2026) et le budget primitif. Ils doivent faire l'objet d'une application stricte des principes budgétaires suivants :

- L'annualité
- L'équilibre
- L'unité
- L'universalité
- La spécialité
- La sincérité

De manière générale, ces principes sont les garants de la démocratie locale pour l'assemblée délibérante qui a ainsi une connaissance détaillée et transparente du budget proposé au vote.

A noter que l'indicateur de pilotage comptable (IPC) calculé par la DGFIP suite aux contrôles effectués, s'élève encore à **100/100** au titre de l'année 2024 pour la ville de Bourg de Péage.

### **Le passage au Compte Financier Unique (CFU)**

Dans le cadre de la réglementation, la ville s'engage avec anticipation pour l'adoption du compte financier unique au titre des comptes 2025 présentés en 2026. Il constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion, qui deviendra le format général et réglementaire d'édition générale des comptes locaux en 2027.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

### **Les grands équilibres budgétaires :**

Ils s'établissent dans le strict respect des règles de bonne gestion :

- Le respect des ratios légaux
- L'optimisation de la capacité d'autofinancement grâce à la maîtrise du fonctionnement
- La maîtrise de la capacité de désendettement en alliant autofinancement, optimisation des financements extérieurs et mobilisation de l'emprunt
- Le recours ou non au levier fiscal

Pour ce faire, la ville dispose d'un outil de gestion : la prospective financière. Celle-ci permet d'identifier les leviers à activer pour anticiper au mieux l'évolution des grands équilibres financiers, dans le but de préserver les finances communales tout en optimisant les politiques publiques menées par la ville.

D'une part, le contexte national d'incertitude politique et la dette publique élevée renforcent, sur le plan communal, la nécessité d'une trajectoire budgétaire maîtrisée combinée à une action publique efficiente, ce qui est le cas à ce jour.

D'autre part, au-delà des réalisations de 2025, en responsabilité l'équipe municipale actuelle a choisi de proposer un budget primitif de reconduction lors de l'adoption du BP en Février 2026 ce qui laissera la prochaine majorité libre de ses choix.

L'application des orientations politiques de la nouvelle équipe se traduira budgétairement par l'adoption d'un budget supplémentaire courant 2026.

L'objectif 2026 est de maintenir la qualité du service public tout en garantissant la soutenabilité financière des projets engagés. Ce budget primitif visera donc à consolider les actions existantes, et à optimiser les ressources disponibles pour répondre aux besoins des Péageois.

## A. IMPACT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

Pour rappel, l'attribution de compensation (AC) a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charge entre EPCI et communes. La ville a perçu cette année la somme de 2 324 710 €, attribution de compensation d'investissement (ACI) incluse (139 284 €).

En 2025, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été amenée à se réunir pour examiner le montant des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : le transfert à Valence Romans Agglo des contingents SDIS à la charge directe des communes jusqu'à présent, a impacté l'attribution de compensation de fonctionnement 2025 de - 280 802 € (en remplacement du paiement direct au SDIS). En 2026, l'attribution de compensation fera l'objet d'une mise à jour suite au transfert de compétence des voiries d'intérêt communautaire.

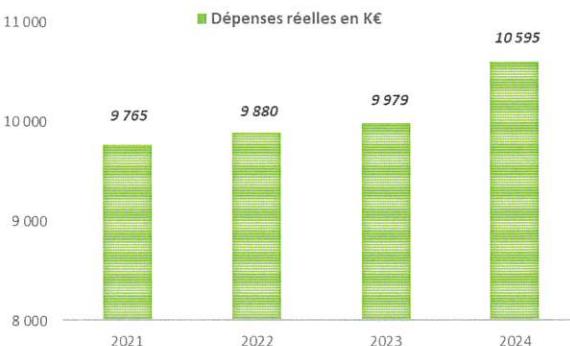
La dotation de solidarité communautaire perçue par la ville s'élève quant à elle cette année, à 273 663 €. Le montant attribué en 2026 sera revalorisé en rapport du Pacte Financier et Fiscal voté en Conseil communautaire.

## B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Le dernier vote du compte administratif indique que les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **10.6 M€** pour l'exercice 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **1 087 € par habitant** contre 1 163 € par habitant pour la strate. Cet indicateur par strate permet de constater la maîtrise des dépenses de fonctionnement et en comparer le niveau avec celles des collectivités de même taille.



L'évolution des charges de fonctionnement s'explique par une inflation soutenue par un coût global de l'énergie (électricité, gaz et pellets) qui est resté élevé malgré les diverses actions déployées pour maintenir les consommations des fluides : Sensibilisation forte des usagers de nos bâtiments publics (guide de bon usage des locaux municipaux par affichage), actions visant à rationnaliser la consommation d'énergie (pose de thermomètres dans les bâtiments, consigne de températures à respecter, programmation des températures de consigne directement au niveau des chaudières ...)

En complément, et ce afin de poursuivre les actions engagées en faveur d'une diminution des fluides, des investissements stratégiques ont été réalisés ces dernières années tels que le plan de rénovation des chaudières des bâtiments communaux avec le développement des modes de production plus durables et plus économiques (bois, pellets...).

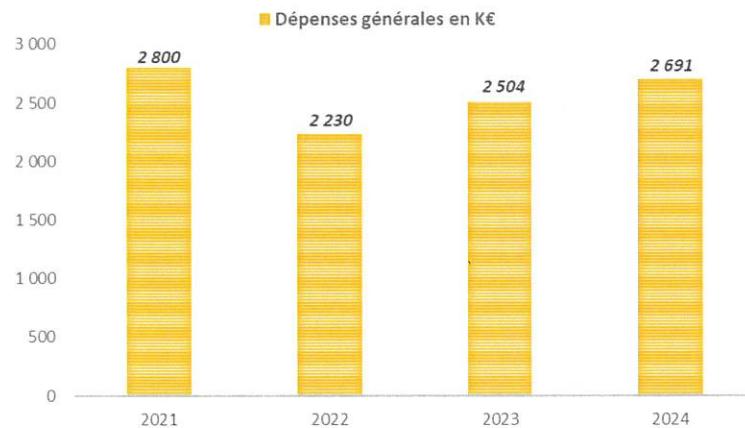
Ainsi, la prévision de dépense en 2024 sur ce poste (électricité et combustibles) était initialement établie à 1 020 000 € en rapport des prix annoncés, la consommation réelle s'est élevée 774 030 € soit une économie de 245 970 € en comparaison des estimations.

## 2. Les dépenses générales

La lecture et la compréhension d'un graphique s'inscrit dans une trajectoire sur plusieurs années.

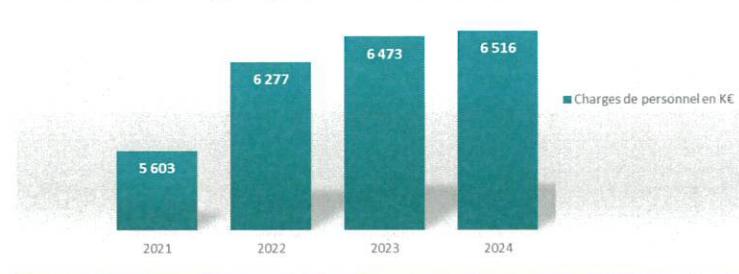
Concernant l'exercice 2024, les dépenses s'élevait à 2.691 K€, en augmentation en raison de l'inflation, et de façon plus détaillée : le poste électricité a été en augmentation de + 122 746 €.

Cependant, les dépenses à caractère général pour l'année 2025, devraient rester stables et se situer à un niveau proche de 2024, grâce au contrôle budgétaire opéré dans la continuité des années précédentes, ce qui permet à Bourg de Péage de faire face aux dépenses à venir avec confiance.



### 3. La masse salariale

En 2023, les évolutions des dépenses de personnel ont été comptabilisées en année pleine et se sont stabilisées sur 2024 à hauteur de 6 515 913 € soit une faible augmentation de + 0.67 % par rapport à 2023.



#### **Evolution de l'effectif communal : optimisation des moyens et des ressources**

STATUT	EFFECTIFS				
	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents	133	143	161	162	162
En équivalent temps plein	131,3	139,76	148,78	148,78	143,59

Observations: Les données du tableau présentent l'évolution de l'effectif depuis 5 ans (photographie au 31/12 de chaque année).

Grâce à la vigilance et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il est à noter une stabilité des effectifs sur ces dernières années.

Après l'analyse du compte de résultat de 2024, il convient de mettre en exergue **les faits marquants de l'année 2025 dans le secteur ressources humaines :**

#### PSC (Protection sociale complémentaire)

Prise en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Après l'organisation d'un débat sur les enjeux de la protection sociale complémentaire et la nature des garanties envisagées le 5 juillet 2022, la participation de l'employeur est devenue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour **les garanties prévoyance** afin d'harmoniser les pratiques et les droits entre la fonction publique et les entreprises privées.

Quant à la participation de l'employeur **pour le risque santé**, elle devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (maternité, maladie ou accident).

Cette participation ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros, soit 15 euros par agent et par mois.

A Bourg de Péage, le montant de cette participation est fixé à 15 € par agent et par mois et sera versé sur la paie de janvier 2026 pour les agents qui fourniront une attestation de contrat labellisé.

#### Evolution du service de la police municipale - création d'une brigade de nuit et d'un CSU avec des opérateurs

Pour améliorer la sécurité des Péageois, la ville a décidé de mettre en place un Plan Global de Sécurité décliné sur 3 axes :

- L'évolution majeur du maillage de la ville en points de vidéo protection (33 caméras à 72)
- Création d'une brigade de nuit armée par le recrutement de 3 agents de police municipale
- Modernisation du CSU et recrutement de 2 opérateurs (ASVP).

Les missions de cette brigade de nuit dont les horaires vont jusqu'à 3h00 du matin, sont la surveillance générale du territoire communal, les troubles à l'ordre public, la lutte contre les incivilités et la délinquance.

Les 3 postes ont été créés au conseil municipal du 3 octobre 2024. A ce jour 2 postes sont déjà pourvus et le troisième est toujours en cours de recrutement.

La brigade de nuit est opérationnelle depuis le début de l'été.

Pour le CSU (Centre de Surveillance Urbaine), 2 postes d'ASVP ont été créés lors du conseil municipal de décembre 2024 et 2 agents ont été recrutés au début de l'été 2025. Le CSU sera

pleinement opérationnel après la finalisation de l'installation des caméras prévue pour la fin d'année.

Ce point spécifique sur la sécurité sera développé dans le chapitre des politiques publiques développées en 2025.

#### Révision du régime indemnitaire pour une meilleure attractivité lors des recrutements

Depuis le 1er janvier 2021, la collectivité a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour la très grande majorité des agents. Il a remplacé la plupart des primes et indemnités attribuées existantes dans la fonction publique.

Il s'agit d'une volonté de gagner en attractivité lors des recrutements et par là même de soutenir le pouvoir d'achat des agents travaillant pour la commune en revalorisant les montants qui n'avaient pas évolués depuis 10 ans.

Grâce à l'analyse du budget primitif 2025 et à un travail de prospective financière à 6 ans sur les enjeux de la soutenabilité financière, c'est une enveloppe maximum de 130 000 € qui a été dégagée (pour une année pleine) pour cette revalorisation.

Cette enveloppe a été répartie selon un principe d'égalité : la même revalorisation quel que soit la position hiérarchique dans la collectivité (agents et cadres).

Le choix de ce **principe d'égalité** vise à soutenir prioritairement les plus bas salaires par :

- Montant socle de l'IFSE + **40 €** soit 80 € bruts par mois
- Montant du CIA + **30 €** soit 60 € bruts par mois **sous couvert de l'évaluation annuelle de la manière de servir.**

Soit une revalorisation de 70 € bruts par agent sur la base d'un temps plein.

#### Revalorisation de la valeur faciale du ticket restaurant

En 2013, en concertation avec les représentants du personnel dans le cadre du Comité Technique Paritaire, la municipalité avait alors décidé d'octroyer des titres de restauration au bénéfice des agents, sous certaines conditions d'éligibilité décrites dans un règlement intérieur.

Il avait alors été décidé d'attribuer 10 tickets restaurants d'une valeur faciale de 5 € (avec 60 % de prise en charge par la collectivité et 40 % par agent).

Afin d'améliorer l'attractivité de la commune, de soutenir le pouvoir d'achat des agents, et de moderniser les pratiques en prenant en compte les enjeux écologiques, il a été décidé à l'occasion du renouvellement du marché public de fournitures des titres restaurants qui arrivait à échéance fin août :

- De porter la valeur faciale des titres restaurants à 7,5 €.

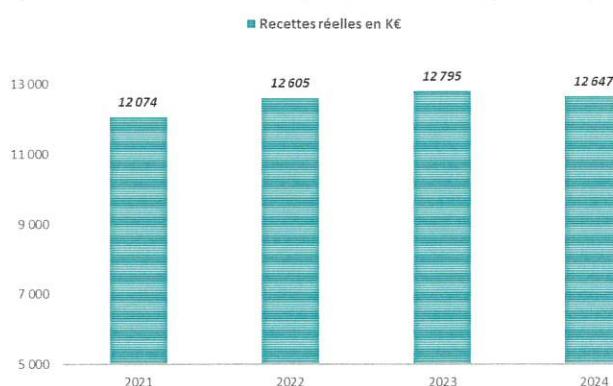
- De maintenir la participation employeur à 60 % de cette valeur, soit une participation de la ville à hauteur de 4,5 € et une participation des agents à hauteur de 3 €.
- D'évoluer vers une solution dématérialisée des titres restaurants.

Ces modifications sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## C. L'EVOLUTION DES RESSOURCES

### **1. Les recettes réelles de fonctionnement**

Au titre du compte administratif 2024, il est constaté un infléchissement léger des ressources globales de la ville pour s'établir à 12.65 M€, soit - 1.2 % par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs variables en sont à l'origine, notamment celles liées aux **dotations de péréquation et à la taxe sur l'électricité**, ainsi que l'absence de cessions d'actifs en 2024, contrairement à 2023 (258 103 € avec entre autres la cession des Monts du matin).



Malgré la perte de la dotation de solidarité urbaine (477 770 € en année pleine) au profit de la dotation de solidarité rurale (162 020 € perçue en 2024), les recettes de fonctionnement en baisse en 2024 devraient retrouver une orientation à la hausse en 2025 avec un retour à la dotation de solidarité urbaine à hauteur de 254 715 €.

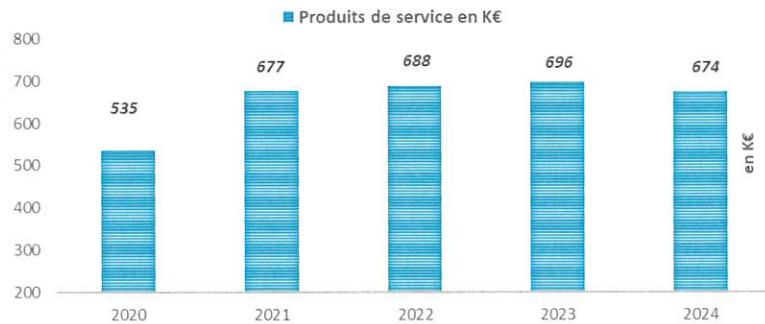
Il est à souligner que la Ville, cette année encore a décidé **de ne pas augmenter les taux des impôts afin de préserver le pouvoir d'achat des péageois**, en concentrant les efforts sur une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en privilégiant un service public de qualité.

### **2. Les produits de services**

Les produits de services englobent principalement les recettes suivantes :

- Restauration scolaire
- Périscolaire

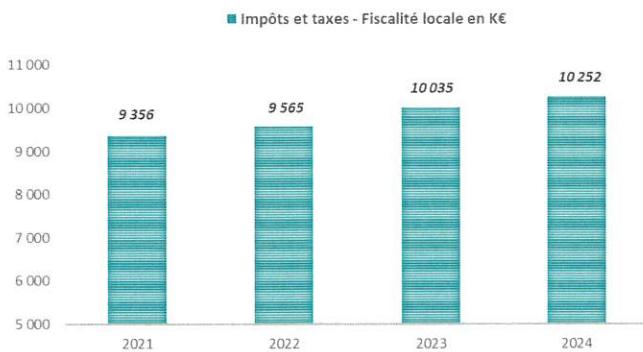
- Occupation du domaine public
- Concession cimetière
- Remboursement des charges de personnel du CCAS



Pour l'exercice 2024 cela s'établissait 674 K€, quant à l'exercice 2025, le montant des produits des services devrait être sensiblement le même et sera connu précisément au moment du vote du compte financier unique.

### **3. La fiscalité**

Les recettes perçues au titre des impôts et taxes et de la fiscalité locale évoluent de la manière suivante sur la période :



Les recettes perçues liées aux impôts et taxes et à la fiscalité locale affichent une évolution de + 2.2 % en 2024.

Les principaux postes ont varié de la manière suivante:

- **Taxes foncières et d'habitation :** + 266 463 € (+ 4.2 %). Elles dépendent du dynamisme des bases fiscales. En 2024, le taux directeur s'est élevé à + 3.9 % contre + 7.1 % en 2023. Pour information, le taux est de + 1.7 % en 2025.

Les recettes liées aux taxes directes perçues en 2024 se sont élevées plus précisément à un montant global de 6 615 738 €, soit 679 € par habitant, pour un montant perçu par une commune de même strate de 607 € par habitant. Ceci permet de constater un niveau de

pression fiscale stable à Bourg de Péage sans augmentation des taux d'imposition direct, et qui se situe dans la moyenne des communes de même strate.

- **Taxe locale sur la publicité extérieure** : les recettes encaissées se sont élevées à 84 339 € en 2024 contre 91 939 € (application des dispositifs réglementaires en vigueur).
- **Taxe additionnelle des droits de mutation** : D'un montant de 348 907 €, cette recette a été stable en 2024 bien qu'il s'agisse d'une recette particulièrement fluctuante d'une année sur l'autre car elle est liée aux opérations patrimoniales sur la commune.
- **Taxe sur la consommation finale d'électricité** : Celle-ci a baissé de - 62 261 € mais fait suite à une forte augmentation en 2023 de + 47.8 % en partie due à l'augmentation du prix de l'électricité. La recette encaissée revient à un niveau plus proche des années précédentes en s'élevant à 227 390 € en 2024.
- **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** : la dotation s'est élevée à 311 600 € contre 315 258 € en 2023. Cette baisse est liée à l'annulation de la redistribution par Valence Romans Agglo de la part d'économies réalisées grâce à l'extinction d'une partie de l'éclairage nocturne dans les communes du territoire.
- 

#### **4. Les dotations de fonctionnement**

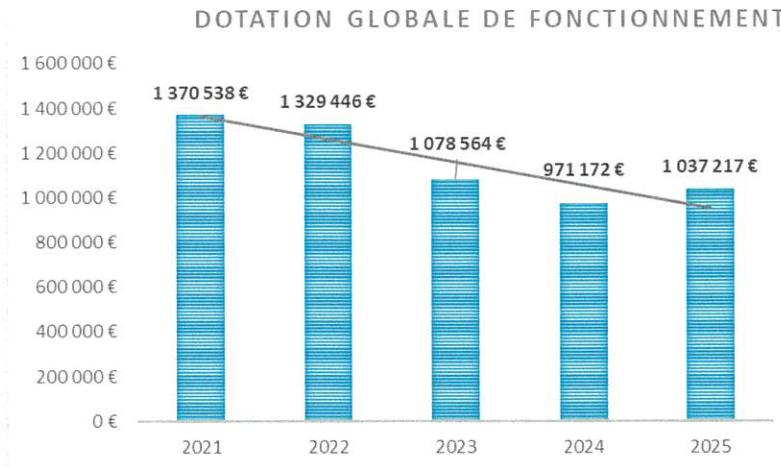
Pour rappel, l'impact financier de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics a duré 8 ans et a pris fin en 2018. En conséquence et depuis, la ville de Bourg de Péage perçoit 1 M€ de moins de dotation globale annuelle.

Depuis 2019, une baisse régulière des dotations allouées aux collectivités s'est poursuivie en lien avec la refonte globale des dotations. Cette baisse régulière s'opère par l'application d'un écrémentement usuel appliqué à la dotation de fonctionnement. En 2024, la Dotation Globale est affichée à 809 152 € soit - 3.6 % par rapport à 2023. La baisse annuelle s'effectue dans les mêmes proportions en 2025, soit - 3.3 % pour atteindre un montant de dotation de 782 502 €.

La ville qui était sortie du dispositif de la dotation de solidarité urbaine (477 770 €) par étalement sur 2 années, a perçu en 2024 la dotation de solidarité rurale pour 162 020 €. En 2025, la ville a été de nouveau éligible à la dotation de solidarité urbaine pour un montant perçu de 254 715 €.

A noter également le fait que depuis 2022, la ville ne perçoit plus la dotation nationale de péréquation (DNP).

La dotation globale de fonctionnement qui est composée de l'ensemble de ces dotations, affiche une diminution constante, comme l'indique le graphique suivant :



Le détail des dotations de l'Etat perçues par la ville depuis 2021 se présente comme suit :

Dotations de l'Etat	2021	2022	2023	2024	2025
DG (Dotation Globale )	902 793 € -5,64%	851 675 € -5,66%	839 678 € -1,41%	809 152 € -4,99%	782 502 € -6,81%
DSU (dotation solidarité urbaine )	467 745 € 2,33%	477 771 € 2,14%	238 886 € -50,00%	- €	254 715 €
DSR (dotation de solidarité rurale)	- €	- €	- €	162 020 €	- €
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 370 538 € -3,06%</b>	<b>1 329 446 € -3,00%</b>	<b>1 078 564 € -18,87%</b>	<b>971 172 € -9,96%</b>	<b>1 037 217 € 6,80%</b>

## D. L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) est le résultat dégagé par la section de fonctionnement servant à couvrir les besoins de financement des investissements à réaliser.

Pour répondre aux évolutions conjoncturelles, et notamment la flambée des prix sur les matières premières et sur l'énergie, la commune a mis en œuvre un plan d'économies efficient ces dernières années, permettant de maintenir une capacité d'autofinancement brute de **2.052 M€** en 2024 (contre 2.558 M€ en 2023), soit **16.23 %** des recettes réelles de fonctionnement (Taux d'épargne brut). Nous conservons ainsi une capacité à dégager des marges de manœuvre sur notre fonctionnement courant, ainsi que sur notre capacité à financer nos investissements structurants.

Dans la continuité de 2024, la ville a dû faire face en 2025 aux évolutions conjoncturelles, et a poursuivi sa politique de maîtrise des dépenses tout en priorisant la mise en œuvre de ses politiques publiques telles que la création d'une brigade de nuit pour la sécurité des péageois.

Ceci permet de dégager cette année encore une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les investissements en cours et à venir.

En ce qui concerne les chiffres relatifs à l'exercice 2025, ils se matérialiseront à l'occasion du vote du compte financier unique (CFU) en juin 2026.

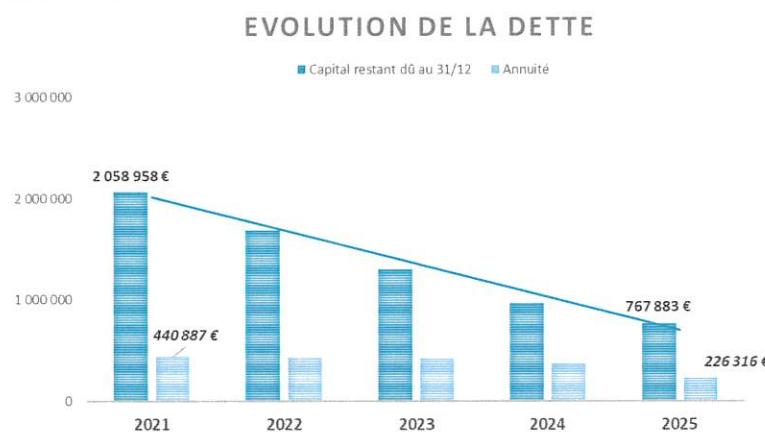
**En synthèse, nous pouvons retenir que la ville de Bourg de Péage affiche un équilibre financier idoine, nécessaire pour faire face aux aléas conjoncturels, répondre par exemple aux besoins de sécurité de la population, et prévoir l'autofinancement nécessaire à la mise en œuvre des futurs investissements structurants.**

### III. LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette s'élève à 767 883 € au 31/12/2025 et représente un niveau d'endettement de 77 € par habitant, bien inférieur à celui de la strate (755 € en 2024). Cette situation **a été pensée et anticipée** car elle va permettre à la ville de s'endetter à bon escient pour la réalisation d'opérations structurantes pour notre ville comme la réalisation du nouveau groupe scolaire centre-ville.

Un autre indicateur particulièrement fort est celui du ratio de désendettement. Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par affectation de l'épargne qu'elle a su dégager :

Bourg de Péage affiche un ratio de **0.47 année pour 2024** contre 3.53 années pour les communes de la même strate. Les chiffres relatifs à l'exercice 2025 seront connus au moment du vote du compte financier unique. Ce ratio permet de mettre en évidence la marge de manœuvre pour le financement des investissements futurs.



Pour rappel, au cours de l'exercice 2024, l'emprunt souscrit en 2009 pour un montant 2.7 M€ a pris fin, portant ainsi le nombre d'emprunt à 3, dont un à taux variable dont l'encours s'élève à 111 676 € à fin 2024.

## **IV. LES REALISATIONS STRUCTURANTES DE 2025**

La ville utilise des outils de pilotage nécessaires pour obtenir une perspective financière pluriannuelle et déterminer sa capacité d'investissement en cohérence avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La prospective financière est en cela une expertise indispensable pour l'aide à la décision afin d'anticiper la trajectoire de la collectivité.

À partir des derniers comptes administratifs et des évolutions prévisibles, la prospective permet de prévoir la structure financière de la ville et de vérifier sur le moyen terme le maintien de sa solvabilité. Au-delà de cet aspect technique, cette analyse permet d'élaborer **une véritable stratégie financière dans la priorisation des investissements à réaliser** au regard de leurs poids budgétaires, de l'autofinancement disponible et des financements susceptibles d'être alloués par les différents partenaires. Cet instrument d'anticipation permet également, dans le cadre de la gestion de la dette, d'évaluer la pertinence d'un éventuel emprunt qui ne sera mobilisé de fait qu'à bon escient.

### **A. L'AMENAGEMENT URBAIN : UNE VILLE QUI EVOLUE**

#### **1. Les travaux de réaménagement du centre-ville**

Les travaux de réaménagement du centre-ville se sont achevés conformément au calendrier prévu. La dernière phase de plantations des végétaux (arbres, arbustes, vivaces) aura lieu sur la période automne hiver de cette année. En effet, il convient d'attendre la période de « repos végétatif » afin d'assurer les meilleures chances de reprise au printemps. Pas moins de 41 arbres de diverses espèces et 200 arbustes viendront agrémenter le centre-ville afin de devenir des îlots de fraîcheur, un enjeu majeur pour le bien-être des habitants.

Ce projet d'envergure a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme à hauteur de 5,1 M€ en 2020 pour une durée de 6 ans. Le budget alloué à cette opération a été respecté, et les subventions d'équipement obtenues par la ville auprès des institutions partenaires a permis de financer pour grande partie cette opération d'investissement d'envergure.

Il convient de souligner la capacité de la ville à aller chercher des financements auprès des partenaires institutionnels, ce qui permet de faire diminuer drastiquement le coût net pour la ville et ses citoyens et ainsi dégager de nouvelles perspectives pour les investissements à venir.

A ce jour, la Ville a obtenu les financements pour un montant total de **2 973 621 €**, pour un projet de 5 100 000 € soit **58 % de subventions**.

- Conseil Départemental : 1 038 795 € pour l'ensemble des phases
- DETR (Etat) : 400 000 €

- DSIL (Etat) : 525 144 €
- Fonds vert (Etat) : 361 712 €
- Région : 560 970 €
- Valence Romans Agglo : 87 000 €

## **2. La voirie communale**

En 2025, en complément de « l'opération centre-ville », Bourg de Péage a continué le travail d'aménagement sécuritaire et de réfection de sa voirie communale engagé depuis plusieurs années maintenant, et dont à titre d'exemples cette année :

- Etudes et acquisition foncière du carrefour RD538 - chemin des Plantas
- Aménagement et ralentisseur Place Doumer
- Aménagement de la rue d'Estienne d'Orves
- Enfouissement des réseaux de télécommunication et électriques allée des Cévennes
- Aménagement de plateaux surélevé et installation de ralentisseurs avenue des Patriotes
- Réfection des routes de campagne
- Etc.

## **B. INVESTIR POUR L'AVENIR : ECOLES, QUALITE DE VIE ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

### **1. Les écoles péageoises : Une qualité de vie pour nos écoliers**

Le **projet de groupe scolaire** unique en centre-ville avance. La Ville a profité des vacances scolaires de février pour faire installer, en toute sécurité, la nouvelle école modulaire Pasteur élémentaire. Ces modules accueillent dans d'excellentes conditions et dans le plus grand confort (acoustique et thermique) les élèves d'élémentaire depuis septembre 2025.

L'**extension des locaux à l'école Marcel Pagnol** : ces dernières années, l'établissement a été réaménagé pour intégrer une école primaire à l'école maternelle existante. Cependant, un nouveau chantier s'est avéré nécessaire pour améliorer les conditions d'accueil des élèves et du périscolaire. Les travaux en cours portent sur la création d'une salle d'activités scolaires et périscolaires, d'une salle de réunion pour les enseignants, de nouveaux sanitaires, ainsi que d'un grand préau d'environ 150 m<sup>2</sup>. La totalité des travaux sera achevée en fin d'année, pour un coût de 630 503 € TTC. A signaler, comme pour l'opération requalification du centre-ville, Cette extension a été largement subventionnée par la Caisse des Allocations Familiales (189 628 €) et par l'Etat (DETR 112 876 €) soit un total de **302 504 € de subventions** ce qui représente près de **48% du coût du projet global**.

## **2. Les installations sportives et culturelles de la ville**

Toujours dans le cadre du bien-être des enfants, la ville a réalisé la réhabilitation complète des sanitaires du centre aéré Papelissier pour un montant global de 80 888 €. Cette opération d'investissement a été largement subventionnée par la Caisse des Allocations Familiales (25 428 €) et par l'Etat (DSIL 17 800 €), soit **43 228 € de subventions ce qui représente 53% du coût global de l'opération.**

Une enveloppe de 46 000 € a été également affectée aux installations sportives de la ville cette année, avec notamment des travaux rénovation de la Halle Champagnat pour 15 600 € et le renouvellement d'équipements sportifs pour 21 000 €.

## **V. LES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES EN 2025**

### **A. LE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES PEAGEOIS**

#### **1. Une Ville auprès des commerçants**

Bien que les nouveaux aménagements contribuent à la dynamisation du centre-ville, cependant afin de pallier à l'impact des travaux sur le chiffres d'affaires de certains commerces, le conseil municipal a approuvé le 21 septembre 2023 la mise en place d'une commission d'indemnisation pour les commerçants. Sa mission a été d'évaluer le préjudice commercial imputable aux travaux. A noter que cette commission a été placée sous l'autorité du Tribunal administratif de Grenoble et composée d'élus municipaux et de représentants d'organismes consulaires tels que la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et de l'industrie, l'Ordre des Experts Comptables.

Il s'agit de 7 commerces qui ont pu bénéficier en 2024 et 2025 de cette indemnisation mise en œuvre par la ville pour un montant global de 36 000 €.

#### **2. Une Ville qui s'occupe du pouvoir d'achat de ses citoyens**

En 2025, Bourg de Péage a réalisé sa deuxième opération de soutien au pouvoir d'achat des familles Péageoises et des commerces, les « Bons Esprit Péageois ».

En 2020, au sortir de la crise sanitaire du COVID19 pour dynamiser et soutenir le commerce local, une action avait été mise en œuvre par la Ville sous la forme d'un bon d'achat de 10 € appelé « Bon Esprit Péageois » pour tous les Péageois majeurs, à dépenser dans un réseau de commerçants péageois avec vitrines volontaires.

En 2025, la valeur faciale a progressé et s'est élevée à 15 €. Et c'est une enveloppe financière de 56 800 € qui a été distribuée aux péageois, et qui a pu être dépensée dans les commerces de la ville.

## **B. UN PROGRAMME EVENEMENTIEL ACCESSIBLE POUR TOUS**

Il a été proposé aux Péageois cette année encore, une offre événementielle gratuite pour tous les âges et à coût maîtrisé pour la ville, permettant de maintenir un haut niveau de qualité. L'objectif est développer un programme d'animations familiales accessibles au plus grand nombre, dans un contexte économique où les loisirs représentent une charge financière de plus en plus lourde pour les ménages.

En 2026, la programmation sera éclectique et intergénérationnelle, associant des temps festifs, culturels et pédagogiques, afin de répondre à la diversité des attentes des péageois.

A l'image de cette année 2025, la municipalité souhaite proposer à nouveau un événement chaque mois au minimum, sur l'ensemble de l'année, contribuant au dynamisme du territoire et au renforcement du lien social entre les Péageois. Les dates annoncées restent provisoires et peuvent faire l'objet de modifications en 2026 :

18 janvier : Vœux du Maire à la population  
07 février : Carna'bal  
07 mars : Journée du Japon  
11 avril : Kid's party  
23 et 24 avril : Voyage annuel des personnes âgées 63 ans et +  
23 mai : Fête de la nature  
19 juin : Fête de la musique  
9 juillet : Repas républicain 63 et ans  
13 juillet : Feu d'artifice  
21 juillet : Ciné plein air  
18 août : Opéra de Lyon  
29 août : Chill festival  
05 septembre : Forum des associations et cérémonie des nouveaux arrivants  
Du 05 au 11 octobre : Semaine bleue  
Du 14 au 22 novembre : Les Picturales  
04 décembre : Illuminations de Noël  
06 décembre : Concert de Noël  
Du 07 au 11 décembre : Festival du film de l'éducation  
17 décembre : Repas des séniors  
19 décembre : Cinéma de Noël

## **C. LA SECURITE POUR TOUS : UN PLAN GLOBAL DE SECURITE**

Dans le cadre d'un contexte national où le besoin de sécurité est la première demande des citoyens, Bourg de Péage est concernée. En conséquence, la ville a décidé de mettre en place un Plan Global de Sécurité décliné sur 3 axes pour améliorer la sécurité des Péageois:

- L'évolution majeure du maillage de la ville avec une augmentation significative des points de vidéo protection (33 caméras à 72)
- Création d'une brigade de nuit armée par le recrutement de 3 agents de police municipale

- Modernisation du CSU et recrutement de 2 opérateurs (ASVP).

### **1. La création d'une brigade de nuit**

Les horaires de cette brigade de nuit dont les horaires vont jusqu'à 3h00 du matin, et ses missions principales sont la surveillance générale du territoire communal, les troubles à l'ordre public, la lutte contre les incivilités et la délinquance.

Pour ce faire, 3 postes de Policiers municipaux supplémentaires ont été créés au conseil municipal du 3 octobre 2024. A ce jour 2 postes sont déjà pourvus et le troisième est toujours en cours de recrutement.

A noter, compte tenu de l'évolution du contexte national, il a été décidé de doter la brigade de nuit d'arme à feu afin d'assurer aux agents de police municipale travaillant la nuit, d'un moyen supplémentaire de défense sachant que l'équipe de jour est déjà équipée de bâton de défense télescopique, du PIE (Pistolet à Impulsion Électrique), et d'une bombe de gaz lacrymogène. Les formations à l'armement sont en cours.

En fonctionnement depuis Juillet, les citoyens nous font déjà remonter leur satisfaction et soulignent la rapidité et l'efficacité de leurs interventions. La brigade de nuit municipale est en lien étroit avec la brigade de nuit de la Police Nationale et des interventions communes sont régulièrement organisées.

### **2. L'extension du maillage de caméras de vidéoprotection**

Fin 2025 début 2026, Bourg de Péage verra également le parc de caméras de vidéosurveillance passer de 30 à 72 caméras pour la surveillance des espaces publics de la ville : grands axes, bâtiments publics, parkings, quais. Quant à celles existantes, elles sont toutes en cours de remplacement par des caméras plus performantes.

Il est à noter que l'ensemble des images sont diffusées en direct au CSU (Centre de Surveillance Urbain) et seront visionnées par un opérateur ASVP pour assister la brigade de nuit dans leurs opérations. Ces images sont également diffusées en temps réel au commissariat de Romans pour une meilleure complémentarité des interventions.

L'enveloppe budgétaire pour cette action d'envergure est de 600 000 € (investissement et fonctionnement).

### **3. La mise en place de la vidéo-verbalisation**

Grâce au déploiement de la vidéosurveillance et à l'évolution du parc existant, la ville a pris une délibération en ce sens au mois d'octobre 2024 pour lui permettre de verbaliser en temps réel les infractions routières grâce au visionnage en direct des vidéos par la police.

### **4. La lutte contre la délinquance environnementale**

En 2025, Valence Romans Agglo a pris la compétence déchets et a décidé de regrouper les points d'apport volontaires concernant le tri des déchets et pour les ordures ménagères.

Faisant face à de nombreuses incivilités dans le domaine, caractérisées par des dépôts sauvages et de toutes natures aux pieds des containers, la ville a décidé d'implanter des pièges photographiques aux abords des sites afin de pourvoir verbaliser les contrevenants qui s'exposent à 135 € d'amende.

Trente pièges photographiques sont actuellement déployés et donnent des résultats probants avec en moyenne une quinzaine de verbalisation par mois.

## D. LA QUALITE DE VIE AU QUOTIDIEN

### 1. La solidarité et la proximité: une préoccupation quotidienne

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) constitue un véritable pôle ressource, rassemblant de nombreux services à destination de la population avec les locaux de l’EFS en son sein. Plusieurs partenaires, institutions et associations y assurent des permanences, couvrant des domaines variés tels que la santé, l’emploi, le social, la justice ou encore le handicap. Ces interventions s’inscrivent en parfaite complémentarité avec les missions du CCAS.

Tout au long de l’année, de nombreuses actions et projets intergénérationnels sont menés, autour de thématiques telles que la santé, l’accueil et l’accompagnement des personnes dépendantes, le maintien à domicile, la prévention des risques ou encore la lutte contre l’isolement.

Depuis 2008, la Ville et son CCAS gère un Accueil de Jour Autonome de 6 places, situé dans le bâtiment du Clos Hermitage, partagé avec le Service seniors.

Ce service médico-social s’adresse aux personnes âgées atteintes de pathologies neurodégénératives. Il propose un accompagnement non médicamenteux, adapté à leurs besoins ainsi qu’à ceux de leurs proches aidants.

Encadré par une équipe de professionnels qualifiés, l’Accueil de Jour (ADJ) offre :

- Un accompagnement personnalisé, favorisant le maintien des capacités restantes, le lien social et le maintien à domicile ;
- Un soutien et un temps de répit pour les aidants familiaux.

Par ailleurs, le CCAS a conclu, à compter du 1er janvier 2025, un Contrat Pluriannuel d’Objectifs et de Moyens (**CPOM**) avec ses autorités de tutelle — l’Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental — pour une durée de **cinq ans**. Cet engagement vise à renforcer la qualité et la pérennité des actions menées en faveur des publics accompagnés.

## **2. Le soutien à la vie associative**

Bourg de Péage comptabilise une centaine d'associations. Elles interviennent sur le champ sportif, social, culturel et artistique, ce qui fait de Bourg de Péage, une commune avec un tissu associatif dense et riche par sa diversité.

L'accompagnement et de soutien au tissu associatif péageois par la Ville se situe à la fois sur les plans financier, matériel et logistique, et se traduit concrètement à plusieurs niveaux :

- Attribution de subventions de fonctionnement aux associations péageoises, afin de les soutenir dans la pratique, le développement et la promotion de leurs activités.
- Mise à disposition gratuite des équipements municipaux pour la pratique régulière des activités associatives (gymnases, MDA, complexe Jean Bouin, etc.), ainsi que la gratuité de trois réservations par an pour les événements associatifs à entrée payante.
- Prêt de matériel et de véhicules municipaux (dont deux minibus), facilitant l'organisation des manifestations et les déplacements dans le cadre des rencontres sportives.
- Investissements dédiés à l'amélioration des conditions de pratique associative, l'acquisition de matériels ou d'équipements sportifs.
- Accompagnement à la formation des bénévoles associatifs, notamment à travers des formations aux gestes de premiers secours, des modules d'information sur la législation, la responsabilité associative et la conduite de réunions ou d'assemblées générales, en partenariat avec AVF Drôme – Profession Sport Animation.
- Organisation annuelle du Forum des associations, temps fort de la vie locale permettant de valoriser la diversité du tissu associatif et de favoriser les échanges entre acteurs et habitants.

## **VI. CONCLUSION**

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte de crises économique et politique, auquel se rajoute l'impact de tensions géopolitiques toujours d'actualité.

Dans la continuité des années précédentes, le budget 2026 restera résilient grâce à une gestion maîtrisée et à une utilisation optimisée des ressources. Cette rigueur garantira le maintien des équilibres financiers nécessaires à la réalisation des projets majeurs à venir et à la mise en œuvre des politiques publiques attendues par les Péageois.

Aussi, concernant le budget prévisionnel qui sera voté en février 2026, la ville a fait le choix cette année d'un **budget de reconduction afin de laisser libre de ses choix la nouvelle équipe** qui sera en place à l'issue des prochaines élections municipale.